

L'histoire du skateboard au Québec : inclusion ou rejet?

Par **Louise Laigroz**, Ph. D., loisir, culture et tourisme, UQTR

L'inclusion du skateboard dans le programme des Jeux olympiques en 2021 reconnaissait en quelque sorte la valeur sportive universelle de sa pratique. Le skateboard fait partie des sports dits « alternatifs¹ », au même titre que le surf, l'escalade, le snowboard (planche à neige) ou encore le vélo tout-terrain. Cependant, le skateboard a ceci de particulier qu'il se pratique en ville et non en milieu naturel. C'est à ce titre que sa pratique est régulièrement étudiée, considérée avant tout comme un trait de culture urbaine, au même titre que le parkour² ou le hip-hop. Entre pratique sportive et pratique urbaine, l'histoire du skateboard révèle des vagues de popularité et de déclin, dans lesquelles les institutions publiques ont pu jouer un rôle d'accompagnement ou de frein.

Ce bulletin vise à éclairer l'histoire peu connue du skateboard dans les années 1960 et 1970 au Québec, faisant ressortir le rôle des municipalités et des institutions publiques dans son expansion. La connaissance de l'histoire permet de mieux comprendre les enjeux contemporains de la pratique de cette activité pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Plus largement, ce texte introduit une réflexion sur l'impact que peuvent avoir les personnes professionnelles en loisir sur l'évolution des pratiques.

Ce travail s'appuie sur des recherches effectuées dans le cadre d'études doctorales en loisir, culture et tourisme à l'UQTR portant sur l'institutionnalisation de la pratique du skateboard. Nous avons interrogé des pratiquantes et des pratiquants des années 1960 et 1970 sur leurs souvenirs de cette période : lieux de pratique, associations, image du skateboard dans la société, achats d'équipements, etc. Cette période a été choisie, car elle n'avait jamais été étudiée, malgré la popularité de la « planche à roulettes » à cette époque ; l'histoire du skateboard prenait généralement pour point de départ les années 1980. Nous avons également consulté les archives de la presse locale et nationale conservées à la Bibliothèque des archives nationales du Québec (BAnQ) ainsi que les procès-verbaux d'une dizaine de municipalités au Québec. Nous avons pu ainsi retracer l'organisation de la pratique au Québec, régie par des institutions et influencée par le marché économique naissant de la planche et des équipements associés.

De la Californie au Québec

Sans chercher à remonter à la date de l'invention de la planche à roulettes, on peut dire que l'histoire du skateboard commence au début des années 1960 en Californie³. Le skateboard est alors appelé *sidewalk surfing* dans les pays anglophones et « rouli-roulant⁴ » dans le monde francophone. Un magasin californien de planches de surf, Val Surf, vend les premières planches autoproduites (Brooke, 2005). Le skateboard s'établit dans les villes côtières, notamment à Rio de Janeiro, au Brésil, considéré comme le bassin du surf en Amérique latine, avec le Pays basque, en France.

Au Québec, le cinéaste Claude Jutra réalise le premier court-métrage de l'histoire sur le skateboard, intitulé *Rouli-Roulant*. Sorti en 1966, ce film présente de jeunes adolescents s'amusant sur leur planche à Montréal, sur les pentes du mont Royal. Le lieu n'a rien d'anodin : la pratique des années 1960 est essentiellement celle d'un sport de glisse qui se pratique sur des pentes.

Dès l'année 1966, la pratique connaît un déclin, en partie causé par la mauvaise qualité des pièces, qui entraîne des accidents (Brooke, 2005). Le skateboard « renaît » au milieu des années 1970 grâce à l'invention de roues qui favorisent une meilleure adhérence et une maniabilité accrue de la planche.

Encore une fois, la pratique arrive au Québec en provenance des États-Unis, propagée notamment par des familles québécoises en voyage dans le Maine ou encore des entrepreneurs québécois travaillant aux États-Unis. La reconnaissance institutionnelle, la création des premiers skateparks⁵ ou encore l'organisation de compétitions soulignent l'engouement pour cette discipline. À la fin des années 1970, le skateboard connaît un nouveau déclin avant de renaître de nouveau dans les années 1980.

Avec les progrès techniques, il est désormais possible de faire décoller la planche du sol : les trottoirs, escaliers et autres pièces de mobilier urbain ne sont plus des obstacles et la pratique se développe dans la rue. Une nouvelle vision du skateboard débute : une pratique moins centrée sur le sport et la compétition, mais davantage sur une culture et un mode de vie (en concordance avec d'autres traits de culture urbaine, tels les graffitis, le courant punk ou la musique hip-hop).

Le skateboard connaît de nouveau une période de déclin au milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. Sa popularisation passe ensuite par la télévision avec la création des Extreme Games (X Games) en 1995. Internet accentuera l'engouement, permettant à une communauté croissante de pratiquantes et de pratiquants de partager leurs expériences et de se retrouver grâce à des blogues. Parmi ceux-ci, le blogue montréalais Skirtboardeuses a connu une grande popularité, encourageant de nombreuses filles au Québec, mais aussi ailleurs dans le monde, de s'adonner à cette activité (MacKay et Dallaire, 2014).

Associations et structures institutionnelles : entre pratique encadrée et pratique spontanée.

Dès les années 1960, le skateboard est considéré comme une pratique sportive, tant dans la presse et dans les publicités que chez par les pratiquantes et les pratiquants. L'Association québécoise de rouli-roulant fait son apparition en 1978, dont l'objectif est d'organiser des tournois et des rencontres à l'échelle de la province tout en veillant au volet sécurité de la pratique.

Il s'agit donc de populariser le sport par l'organisation de compétitions au Québec tout autant que d'assurer la sécurité de l'activité, qui passe notamment par la promotion de parcs expressément conçus pour la pratique. Au niveau national, l'Association canadienne de rouli-roulant (Canadian Skateboard Association) va dans le même sens. Son objectif est d'assurer la sécurité, d'améliorer l'équipement et de promouvoir les parcs dédiés à la pratique.

Ces deux associations ont présidé à l'organisation de plusieurs compétitions et championnats dans les années 1970 à l'échelle provinciale et nationale. Mais contrairement à ce que l'on retrouve dans la plupart des sports, on compte peu de clubs locaux, et les quelques-uns qui rassemblent des adeptes ne sont pas spécialisés dans le skateboard, tels le Club Optimiste de Saint-Louis-de-Terrebonne ou le club Puppy Town à Chicoutimi. Le petit nombre de clubs s'explique par le fait que, selon leurs dires, les pratiquantes et les pratiquants préfèrent s'adonner à leur activité sans être affiliés à un club local, même si elles et ils participaient à des compétitions.

Municipalités et police : des intérêts divergents

Les municipalités jouent un rôle ambivalent dans le développement du skateboard. Certaines se positionnent contre la pratique. Un article avance que la police de Montréal est « partie en guerre » contre le rouli-roulant (*Montréal-Matin*, 2 mai 1965). L'interdiction de pratique dans les rues et sur les trottoirs de Montréal se double d'une interdiction dans les parcs au mois de mai (*Le Devoir*, 11 mai 1965) et de confiscations effectives (*Le Droit*, 15 mai 1965; *La Presse*, 10 juin 1977). À Québec, le directeur de la Sûreté municipale rappelle que la pratique est « formellement interdite dans les rues de la ville » (*Le Soleil*, 12 mai 1977). Le maire de Victoriaville interdit le skateboard, bien qu'il n'y ait aucun pratiquant dans sa ville (*Le Nouvelliste*, 2 juin 1965). Ces interdictions s'appliquent aux rues et trottoirs ainsi que, de temps en temps, aux parcs.



Guerre au roulis-roulant

La police de Montréal est contre la pratique du rouli-roulant.

Source : *Montréal Matin*, 2 mai 1965

En revanche, de nombreuses municipalités s'engagent formellement dans le soutien de la pratique. Dès le printemps 1965, à Gatineau, une rue est fermée à la circulation automobile pour permettre une pratique sécuritaire, encadrée par la police (*Le Droit*, 22 avril 1965). Le Service des loisirs de Sainte-Foy cherche, dès 1977, à réserver des espaces à la pratique (*Le Soleil*, 23 juin 1977). Ce sont également les services de loisir à Trois-Rivières et à Plessisville qui ont permis à la pratique de se développer « en toute sécurité », respectivement sur une piste d'athlétisme (*Le Nouvelliste*, 6 juin 1978) et dans l'aréna (*La Feuille d'érable*, 3 août 1978). À Sherbrooke, en 1978, après des « pressions en faveur du sport rouli-roulant au Conseil de ville, [on] a accepté d'aménager le parc Sainte-Thérèse pour ce sport qui devient de plus en plus populaire » (*La Tribune*, 26 avril 1978). À Montréal, un secteur du Parc olympique a été autorisé à la pratique (*Le Devoir*, 9 juin 1978).

À Drummondville, en 1977, la Ville autorise l'accès à un gymnase, même si la pratique du « rouli-roulant sur la voie publique (rues, trottoirs et terrains municipaux de stationnement) » est interdite (PV, 25 juillet 1977). À Chicoutimi, en 1979, le conseil municipal « enregistre la suggestion de M. Maltais [citoyen] de prévoir [la pratique du rouli-roulant] à l'intérieur des parcs » (PV, 6 août 1979). Dans la petite municipalité de Saint-Georges, une rue a été choisie pour permettre la pratique du skateboard (fermeture à la circulation), à la suite de « longues discussions entre police et municipalité » (*L'Éclaireur Progrès*, 31 mai 1978).

Par ailleurs, certaines municipalités participent directement au soutien de la pratique en organisant des compétitions et indirectement en subventionnant des clubs qui organisent des compétitions. Sur la cinquantaine de compétitions recensées dans les années 1960 et 1970, près d'un quart ont été organisées directement par des services municipaux et 40 % par des clubs et associations.

Au fur et à mesure que la pratique se répand, on construit ou aménage des pistes. Outre les aréna et les pistes mises à disposition dans certains contextes, on crée des espaces expressément pour la pratique. L'aménagement de pistes sécurisées permet de contrebalancer l'aspect « dangereux » de la pratique. La Ligue de sécurité du Québec et la Société canadienne de pédiatrie, qui recommandent l'interdiction du rouli-roulant sur la voie publique, préconisent la construction de pistes.

Il s'agit la plupart du temps de pistes temporaires (rampes), à l'exception de celle construite à Trois-Rivières-Ouest en 1978, qui est un véritable skatepark. Le créateur est Claude Forget, un entrepreneur qui a importé le concept d'espace de pratique dédié au skateboard des États-Unis, où il a effectué un séjour (*Le Nouvelliste*, 6 mai 1978 et 23 juin 1978). Le skatepark se veut une piste « unique au Québec et au Canada », où des équipements peuvent être loués sur place, et, pour faciliter l'autonomie et le déplacement des adeptes, on offre un service d'autobus. L'objectif est d'amener les adolescents, filles et garçons, au skatepark depuis différents points de la ville.

Conclusion

L'histoire du skateboard au Québec montre que l'engagement des municipalités a grandement varié. D'un côté, certaines interdisaient l'usage de la planche à roulettes sans contrepartie ou possibilité de pratiquer. De l'autre, certaines proposaient des solutions permettant à la fois de répondre aux besoins des adeptes et d'assurer la circulation des autres usagers de l'espace public (piétons et automobilistes).

Cet engagement ne prenait pas nécessairement la forme de construction de pistes spécialisées. Les solutions à bas coûts ne nécessitant pas d'équipements monofonctionnels étaient nombreuses, du prêt de gymnase à la fermeture de rues selon des créneaux horaires. Les municipalités ont joué ainsi un rôle déterminant dans l'accompagnement de la pratique.

Références

Brooke, M. (2005). *The concrete wave: the history of skateboarding* (7^e éd.). Warwick Publication.

MacKay, S. et Dallaire, C. (2014). Skateboarding Women: Building Collective Identity in Cyberspace. *Journal of Sport and Social Issues*, 38(6), 548-566.

Notes de bas de page

1 - Voir à ce sujet Ertheo Éducation & Sports (2025). Les sports alternatifs, qu'est-ce que c'est?

2 - Sport consistant à se déplacer le plus rapidement et efficacement possible à travers les obstacles de l'environnement (milieu urbain ou milieu naturel) en ayant recours à divers types de sauts et de mouvements (Dictionnaire *Antidote*).

3 - Des planches à roulettes avaient été commercialisées dès le milieu des années 1950, tel le *Roller Derby Skateboard* en 1956 (Borden, 2001). Cependant, ce n'est qu'au début des années 1960 que la pratique a connu un essor jusqu'alors inédit.

4 - Ce québécoïsme avait été largement adopté à l'époque, mais il est tombé en désuétude au profit de l'expression « planche à roulettes », elle-même menacée par le terme original anglais « skateboard », répandu dans toute la francophonie.

5 - L'Office québécois de la langue française (OQLF) recommande « planchodrome » ou « roulodrome », mais aucun de ces termes n'est vraiment passé dans l'usage. Le mot « skateparc », avec un c terminal plutôt qu'un k, témoigne d'un effort de francisation, mais il est déconseillé par l'OQLF. Voir la fiche « Planchodrome » (2020) du *Grand dictionnaire terminologique*.